L'ABEILLE.

PAR BULLIT, MAGNE, & CO.

NO. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS.

Douze placettes par mil, pour la famille, payables d'avance. Pour les placettes qui paraîtront irrégulièrement pour la première et deuxième fois par semaine, payables dès la première insertion. Pour les placettes qui paraîtront trois fois par semaine, payables dès la première insertion. Les abonnés qui ne donneront avis par écrit, une semaine avant la terme de leur abonnement ne seront servis que pour le terme suivant. Les abonnés qui ne donneront avis par écrit, une semaine avant la terme de leur abonnement ne seront servis que pour le terme suivant. Les abonnés qui ne donneront avis par écrit, une semaine avant la terme de leur abonnement ne seront servis que pour le terme suivant.

ANNONCES de l'une première et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans les annonces régulières, devra être payé comme une nouvelle annonce.

ANNONCES de mariages et de décès, les articles nécrologiques et de remerciements, ainsi que les annonces de la vente de propriétés, de marchandises, de navires, etc., etc., seront insérées à raison de DIX lignes un sous.

ANNONCES pour la semaine, aux mêmes conditions que pour les autres. Journaux et autres institutions publiques, ainsi que les annonces d'annonces et autres institutions publiques, ainsi que les annonces d'annonces et autres institutions publiques, ainsi que les annonces d'annonces